

indique qu'il peut faire face à des circonstances critiques. Je suis fier de le dire, même si, sur le plan politique, je suis souvent en désaccord avec lui et si je désapprouve très souvent ses décisions.

Où en sommes-nous pour ce qui est du projet de loi à l'étude? Le bill ne comporte que deux articles. Personne ne soulève d'objections à l'égard du premier article puisqu'il porte uniquement sur le traitement du ministre de la Production de défense. Le seul autre article vise à déterminer s'il y a lieu de poser une limite de temps à l'application de la loi. L'amendement déclare que la situation sera de nature permanente. Pourtant, monsieur l'Orateur, vous avez remarqué que, depuis deux jours que dure le débat, la discussion a porté sur les pouvoirs que comporte la loi, pouvoirs qui sont en vigueur actuellement et qui l'ont été depuis nombre d'années.

M. Trainor: Depuis cinq ans, pour être exact.

M. Winch: Mon honorable ami dit: "Depuis cinq ans pour être exact".

Une voix: Depuis quatre ans.

M. Winch: Depuis quatre ou cinq ans. Les conservateurs changent continuellement d'avis. Cependant, la loi existe. Il y a plusieurs années qu'elle confère ces pouvoirs. La seule question qui se pose est celle de savoir s'ils doivent être maintenus et révisés?

Je le répète, j'ai écouté très attentivement tous les discours prononcés depuis deux jours. Je me suis intéressé surtout aux opinions de mes amis de la loyale opposition de Sa Majesté. Je suis convaincu,—je n'exprime ici qu'une opinion car autrement ma remarque serait irrégulière,—qu'ils ne lutent que pour la forme et qu'ils cherchent à semer la confusion parce que, étant l'opposition officielle, ils se croient tenus de s'opposer à tout ce que demande le Gouvernement.

C'est un principe que je rejette, à titre de membre de l'opposition. Si le Gouvernement présente une bonne mesure, je l'appuierai volontiers. Si j'estime que des amendements sont nécessaires, je chercherai à les faire accepter. S'il y a lieu de s'opposer à une mesure, je m'y opposerai. Si un précédent est justifiable, appuyons-le; s'il ne l'est pas, rejetons-le. S'il faut établir un précédent, n'hésitons pas à le faire.

Au cours de la session actuelle, on nous a beaucoup parlé de la gravité de la situation internationale. Nous espérons tous la paix; nous la voulons tous et nous travaillons tous à la réaliser. Cependant, des changements surviennent rapidement en cet âge

moderne. Nous affectons maintenant à la défense 47 p. 100 du revenu global du gouvernement fédéral. Au début de la dernière guerre, il est devenu manifeste que les entreprises privées du Canada tenaient davantage à leurs dividendes qu'à la sécurité de leur pays. Ce fait ressort clairement d'un discours prononcé ici cet après-midi et d'un autre discours prononcé par le ministre en 1940, ou est-ce en 1941? A cause de l'expérience passée et parce que le ministre veut que le Canada soit protégé et qu'il veut être en mesure de prendre des décisions rapides dans l'intérêt du Canada, il réclame le maintien de ces pouvoirs.

L'honorable député de Victoria-Carleton (M. Montgomery) qui m'a précédé a parlé de pouvoirs socialisants et a déclaré que la prorogation de la loi est du socialisme. D'où émane ce socialisme? Le bill a été présenté par le premier ministre du Canada, et je ne crois pas qu'il soit socialiste. La motion tendant à la deuxième lecture a été présentée par qui? Par le ministre de la Production de défense qui n'est certes pas un socialiste. Je sais que ces ministres ne sont pas socialistes. Sachant cependant que l'entreprise privée, au Canada, même en cas de guerre, placera ses bénéfices avant les intérêts du Canada, ils estiment qu'ils ont besoin de ces pouvoirs afin de s'assurer que, au cas où une autre crise surgirait, le ministre chargé de la production de défense ait le pouvoir de réglementer l'industrie au nom de la population du Canada.

M. Fleming: Il est six heures.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

Reprise de la séance

M. Winch: A six heures, monsieur l'Orateur, j'étais sur le point de terminer les observations que je formulais à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi dont nous sommes saisis. Malgré l'interruption de deux heures, je ne prolongerai pas ces observations. J'allais terminer à six heures, de sorte que je vais simplement ajouter juste ce que j'aurais dit alors si j'en avais eu le temps.

J'aimerais d'abord répéter ce que je disais au début de mon discours. Le Gouvernement, selon moi, ne devrait pas s'opposer à tout ce qui vient de l'opposition simplement parce que cela vient de l'opposition. J'ajoute d'autre part que les députés de l'opposition à quelque parti qu'ils appartiennent ne devraient pas s'opposer d'office à tout ce qui vient du Gouvernement, simplement à cause